

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée n°1	Commune de Les Gets

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Chablais
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Chef-lieu 74430, Le Biot Tél : 04 50 72 14 54 direction-urbanisme@hautchablais.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
OUI		Le S.Co.T. du Chablais est applicable sur la commune des Gets.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
OUI		P.L.U. Communal des Gets approuvé le 24/11/2005

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?																																																																																																																																													
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 251 habitants en 2015																																																																																																																																												
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 985 hectares																																																																																																																																												
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Pas d'extension des zones urbaines																																																																																																																																												
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p>Tableau de superficies</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM DE LA ZONE / ZONAGE PLU</th> <th>REVISION N°2 SUPERFICIE (ha)</th> <th>MODIFICATION N°1 SUPERFICIE (ha)</th> <th>MODIFICATION N°2 SUPERFICIE (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Ua</td><td>18,2</td><td>18,2</td><td>18,2</td></tr> <tr><td>Uah</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>Ua1</td><td>2,6</td><td>2,6</td><td>2,6</td></tr> <tr><td>Ub</td><td>20,92</td><td>20,92</td><td>20,92</td></tr> <tr><td>Ub1</td><td>1,3</td><td>1,3</td><td>1,3</td></tr> <tr><td>Uc</td><td>37,03</td><td>37,03</td><td>37,03</td></tr> <tr><td>Ucc</td><td>15,92</td><td>15,92</td><td>15,92</td></tr> <tr><td>Uccr</td><td>4,49</td><td>4,49</td><td>4,49</td></tr> <tr><td>Ue</td><td>15,67</td><td>15,67</td><td>15,67</td></tr> <tr><td>Ux</td><td>1,3</td><td>1,3</td><td>1,3</td></tr> <tr><td>Superficie totale des zones urbaines</td><td>119,45</td><td>119,45</td><td>119,45</td></tr> <tr><td>2AU</td><td>13,29</td><td>13,29</td><td>13,29</td></tr> <tr><td>Superficie totale des zones à urbaniser</td><td>13,29</td><td>13,29</td><td>13,29</td></tr> <tr><td>N</td><td>980,31</td><td>977,22</td><td>977,22</td></tr> <tr><td>Ns</td><td>253</td><td>253</td><td>253</td></tr> <tr><td>Nh</td><td>65,62</td><td>65,62</td><td>65,62</td></tr> <tr><td>Nc</td><td>1,4</td><td>1,4</td><td>1,4</td></tr> <tr><td>N1</td><td>2,15</td><td>2,15</td><td>2,15</td></tr> <tr><td>Na</td><td>548,5</td><td>548,5</td><td>548,42</td></tr> <tr><td>Nb</td><td>0</td><td>0</td><td>0,1403</td></tr> <tr><td>Np</td><td>48,98</td><td>48,98</td><td>48,98</td></tr> <tr><td>Ng</td><td>58,5</td><td>58,56</td><td>59,48</td></tr> <tr><td>Nr</td><td>75,11</td><td>75,2</td><td>75,2</td></tr> <tr><td>Nra</td><td>0,75</td><td>0,75</td><td>0,75</td></tr> <tr><td>Nrb</td><td>0,68</td><td>0,68</td><td>0,68</td></tr> <tr><td>Nrc</td><td>0,58</td><td>0,58</td><td>0,58</td></tr> <tr><td>Nrd</td><td>1,21</td><td>1,21</td><td>1,21</td></tr> <tr><td>Nre</td><td>2,35</td><td>2,35</td><td>2,35</td></tr> <tr><td>Ne</td><td>277,42</td><td>277,33</td><td>277,33</td></tr> <tr><td>Superficie totale des zones naturelles</td><td>2314,56</td><td>2314,53</td><td>2314,53</td></tr> <tr><td>A</td><td>536,2</td><td>536,23</td><td>536,23</td></tr> <tr><td>Superficie totale des zones agricoles</td><td>536,21</td><td>536,23</td><td>536,23</td></tr> <tr><td>Espaces boisés classés</td><td>353</td><td>353</td><td>353</td></tr> <tr><td>Superficie totale de la commune</td><td>2983,68</td><td>2983,66</td><td>2983,66</td></tr> </tbody> </table>	NOM DE LA ZONE / ZONAGE PLU	REVISION N°2 SUPERFICIE (ha)	MODIFICATION N°1 SUPERFICIE (ha)	MODIFICATION N°2 SUPERFICIE (ha)	Ua	18,2	18,2	18,2	Uah	2	2	2	Ua1	2,6	2,6	2,6	Ub	20,92	20,92	20,92	Ub1	1,3	1,3	1,3	Uc	37,03	37,03	37,03	Ucc	15,92	15,92	15,92	Uccr	4,49	4,49	4,49	Ue	15,67	15,67	15,67	Ux	1,3	1,3	1,3	Superficie totale des zones urbaines	119,45	119,45	119,45	2AU	13,29	13,29	13,29	Superficie totale des zones à urbaniser	13,29	13,29	13,29	N	980,31	977,22	977,22	Ns	253	253	253	Nh	65,62	65,62	65,62	Nc	1,4	1,4	1,4	N1	2,15	2,15	2,15	Na	548,5	548,5	548,42	Nb	0	0	0,1403	Np	48,98	48,98	48,98	Ng	58,5	58,56	59,48	Nr	75,11	75,2	75,2	Nra	0,75	0,75	0,75	Nrb	0,68	0,68	0,68	Nrc	0,58	0,58	0,58	Nrd	1,21	1,21	1,21	Nre	2,35	2,35	2,35	Ne	277,42	277,33	277,33	Superficie totale des zones naturelles	2314,56	2314,53	2314,53	A	536,2	536,23	536,23	Superficie totale des zones agricoles	536,21	536,23	536,23	Espaces boisés classés	353	353	353	Superficie totale de la commune	2983,68	2983,66	2983,66
NOM DE LA ZONE / ZONAGE PLU	REVISION N°2 SUPERFICIE (ha)	MODIFICATION N°1 SUPERFICIE (ha)	MODIFICATION N°2 SUPERFICIE (ha)																																																																																																																																										
Ua	18,2	18,2	18,2																																																																																																																																										
Uah	2	2	2																																																																																																																																										
Ua1	2,6	2,6	2,6																																																																																																																																										
Ub	20,92	20,92	20,92																																																																																																																																										
Ub1	1,3	1,3	1,3																																																																																																																																										
Uc	37,03	37,03	37,03																																																																																																																																										
Ucc	15,92	15,92	15,92																																																																																																																																										
Uccr	4,49	4,49	4,49																																																																																																																																										
Ue	15,67	15,67	15,67																																																																																																																																										
Ux	1,3	1,3	1,3																																																																																																																																										
Superficie totale des zones urbaines	119,45	119,45	119,45																																																																																																																																										
2AU	13,29	13,29	13,29																																																																																																																																										
Superficie totale des zones à urbaniser	13,29	13,29	13,29																																																																																																																																										
N	980,31	977,22	977,22																																																																																																																																										
Ns	253	253	253																																																																																																																																										
Nh	65,62	65,62	65,62																																																																																																																																										
Nc	1,4	1,4	1,4																																																																																																																																										
N1	2,15	2,15	2,15																																																																																																																																										
Na	548,5	548,5	548,42																																																																																																																																										
Nb	0	0	0,1403																																																																																																																																										
Np	48,98	48,98	48,98																																																																																																																																										
Ng	58,5	58,56	59,48																																																																																																																																										
Nr	75,11	75,2	75,2																																																																																																																																										
Nra	0,75	0,75	0,75																																																																																																																																										
Nrb	0,68	0,68	0,68																																																																																																																																										
Nrc	0,58	0,58	0,58																																																																																																																																										
Nrd	1,21	1,21	1,21																																																																																																																																										
Nre	2,35	2,35	2,35																																																																																																																																										
Ne	277,42	277,33	277,33																																																																																																																																										
Superficie totale des zones naturelles	2314,56	2314,53	2314,53																																																																																																																																										
A	536,2	536,23	536,23																																																																																																																																										
Superficie totale des zones agricoles	536,21	536,23	536,23																																																																																																																																										
Espaces boisés classés	353	353	353																																																																																																																																										
Superficie totale de la commune	2983,68	2983,66	2983,66																																																																																																																																										

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Le Projet Communal des Gets (PADD du PLU de 2005)	
1. EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	
1.1 : Maitriser le développement urbain	
1.2 Maintenir la mixité dans l'habitat et favoriser une offre diversifiée pour mieux répondre aux besoins	
1.3 Traiter les entrées du village	
1.4 Prendre en compte les différents usages de la station	
1.5 Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain	

2. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 : Développer et implanter des activités industrielles et commerciales

2.2 : Développer l'économie liée au tourisme

3. EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

3.1 : Préserver et protéger les espaces naturels

3.2 Préserver la qualité des eaux

3.3 Préserver la commune des risques naturels

3.4 Préserver la qualité paysagère

3.5 Utiliser les ressources dans une perspective de développement durable

Les évolutions réglementaires de la modification simplifiée n°1 s'inscrivent dans ces objectifs.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Les objectifs du projet de modification simplifiée n°1 sont les suivants

- rectification d'erreur matérielle dans la rédaction du règlement (article 11, identification des zones humides)
- mise à jour des emplacements réservés avec modification des tracés des emplacements réservés n°15, 25, suppression des emplacements réservés n°44, 19, création d'emplacements réservés
- rectification d'une erreur relative au tracé d'une zone humide
- modification du tracé des pistes

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

NON

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		NON	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		NON	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	OUI		Le projet de modification simplifiée n°1 respecte les dispositions de la loi Montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		NON	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	OUI		SAGE06033 ARVE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	OUI		P.L.U.i du Haut Chablais en cours d'élaboration

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le projet de modification simplifiée n°1 vise à la mise à jour de nombreux emplacements réservés sur différents secteurs de la commune, notamment secteur « Mont Chéry », lieu-dit « marais du Plan Fert », Lac des Écoles, lieu-dit « Cornus d'en Bas »,

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune support station de ski
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
Non concerné	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <input type="checkbox"/> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? <input type="checkbox"/> quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <input type="checkbox"/> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? <input type="checkbox"/> quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		NON	
Des espaces boisés ?	OUI		La procédure de modification simplifiée n°1 vient créer et modifier des ER situés en zone naturelle, sans enjeux sur les EBC
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	OUI		<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> La procédure de modification simplifiée n°1 vient créer et modifier des ER situés en zone naturelle mais à la marge, sur des secteurs sans classement spécifique
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	La commune des GETS compte deux sites H12 : PLATEAU DE LOËX ZPS36 : PLATEAU DE LOËX Ils sont non concernés par la procédure
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<u>ZNIEFF de type I</u> 74160002 le FORON en rive gauche, la Provence sur les Saix et l'argentière 74000061 : Tourbière des chavannes 74160003 Zones humides du plateau de loix 74160004 : Zones humides de l'extrémité ouest du plateau de loix 74160005 Tourbières du plan du rocher <u>ZNIEFF de type II</u> 7416 Zones humides du bassin du foron Ils sont non concernés par la procédure
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	OUI		La commune des GETS compte de nombreuses zones humides : 74ASTERS0139 : Les Chavannes Nord-Est / à l'Ouest du point coté 1513 m 74ASTERS0140 : La Joux d'Amont Sud-Est / Pierre à Feu Nord 74ASTERS0339 : Tourbière de Mouille Rosse / Plateau de Loëx 74ASTERS0715 : Mouille des Boitets / Le Pont des Putays Nord-Est 74ASTERS0716 : Les Grains d'Or / Est & Nord-Est du point coté 1565 m 74ASTERS0717 : La Mouille Ronde Est / au Sud du centre Équestre (point 1522 m) 74ASTERS0718 : La Mouille aux Chats 74ASTERS0719 : Plan du Pô / La Mouille des Bossons 74ASTERS0888 : La Rosière Nord-Est / au Nord-Ouest du point coté 1379 m 74ASTERS1497 : Les Plans / La Vouagère Est 74ASTERS1498 : Les Perrières Ouest-Sud-Ouest / Les Plans Nord

		<p>74ASTERS1499 : La Vouagère Nord 74ASTERS1500 : Le Laité Nord / Le Grand cry Sud 74ASTERS1501 : Les Ramus Sud / Le Lavey Nord 74ASTERS1502 : Les Chavannes Nord-Nord-Ouest / Sources captées 74ASTERS1503 : Les Folliets Est / Golf des Gets 74ASTERS1504 : Lac des Chavannes / Lac du Plan des Rochers / mouille aux Chats 74ASTERS1505 : Les Perrières Sud / Est de la station d'épuration 74ASTERS1768 : Les Chavannes Sud-Est / point coté 1561 m 74ASTERS2045 : Les Chavannes Sud-Est / mare des Chavannes 74ASTERS2627 : Les Parchets</p> <p>La procédure de modification simplifiée n°1 envisage de rectifier le tracé d'une zone humide (Les Lanchettes), à savoir supprimer l'identification en tant que zone humide pour la partie correspondant à la voirie existante et carrossable.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p> <p>Complétez si nécessaire</p>	NON	

4.4 Continuités écologiques		
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	OUI	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p>PPR approuvé le 20/04/2005</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		<p>Suite l'atlas cartographique des composantes de la trame verte et bleue du SRCE la commune des GETS compte un corridor fuseau à préserver. Il n'est impacté par la procédure de modification simplifiée n°1</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	I	NON	La commune compte deux sites non impactés SI584 : Alpe des Chavannes SI585 : Coteaux en bordure Sud de la RN 202
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		NON	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		NON	La commune compte plusieurs captages non concernés par la procédure de modification simplifiée n°1
Autres captages prioritaires ?		NON	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	OUI		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	OUI		
Complétez si nécessaire			

4.7 Soils et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		NON	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		NON	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	OUI		Avalanches, inondations, mouvement de terrain, séisme zone de sismicité 4
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	OUI		PPR approuvé le 20/04/2005 La procédure de modification simplifiée n°1 respecte le PPR.
Nuisances ?		NON	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		NON	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		NON	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

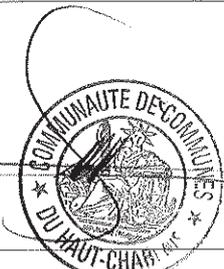
5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 28 novembre 2018	NOM PRENOM GARIN Jacqueline	
Lieu : LE BIOT	Présidente de la CCHC SIGNATURE	